

RÈGLEMENTS

CONCOURS JOURNÉE INOUBLIABLE EN FAMILLE AU MUSÉE

1. Nom du concours publicitaire : ***Journée inoubliable en famille au Musée***
2. Est admissible au concours toute personne âgée de 18 ans et plus, domiciliée au Québec, qui remplit le formulaire de participation entre le 24 mars et le 30 avril 2025 inclusivement.
3. Les employés, représentants, bénévoles et agents du Musée de la civilisation ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes vivant sous leur toit ne peuvent pas participer au concours.
4. Le concours débute le mardi 1er avril 2025 et la date limite de participation est le mercredi 30 avril 2025, à 23 h 59.
5. Pour participer, il suffit d'accéder au formulaire de participation disponible sur le site web du Musée de la civilisation au <http://mcq.org/concours/journee-inoubliable-musee> et remplir tous les champs obligatoires. Le lien pour accéder au formulaire de participation sera également disponible sur les réseaux sociaux et l'infolettre du Musée. Aucun achat requis. Limite d'une participation par personne pour toute la durée du concours.
6. Le Musée de la civilisation procédera à un tirage au sort parmi toutes les personnes admissibles le lundi 5 mai 2025, à 15 h, devant deux témoins.
7. La personne gagnante devra réclamer son prix au comptoir d'information du Musée de la civilisation au 85, rue Dalhousie, Québec (Québec) G1K 8R2, et ce, au plus tard le 30 mai 2025.
8. Pour obtenir son prix, la personne gagnante devra répondre correctement à une question mathématique lors de la complétion du formulaire de participation.
9. Le prix à gagner, d'une valeur approximative de 600 \$, comprend :



MUSÉE DE LA
CIVILISATION
Québec 

- Un accès gratuit au Musée de la civilisation pour 2 adultes et 3 enfants (valeur de 55 \$). Les billets sont valides en tout temps, excepté durant la semaine de relâche du mois de mars. Il est important de mentionner que vous avez un chèque-cadeau lors de l'arrivée au Musée. Réservation obligatoire par téléphone uniquement, afin de pouvoir planifier la visite commentée privée (sous réserve de disponibilité du personnel)
- Une visite commentée privée de l'exposition *Foules. Laboratoire humain* (valeur de 120 \$)
- Un abonnement couple-famille valide pour 2 ans (valeur de 196 \$).
- Une carte-cadeau de 100 \$ pour vous régaler à l'Espace saveurs par Nollen. Les taxes, les pourboires et les boissons alcoolisées ne sont pas inclus.
- Une carte-cadeau de 100 \$ à la boutique du Musée

Tous les autres frais encourus par la personne gagnante, y compris, notamment, les frais de transport et de stationnement, les pourboires, boissons alcoolisées où tous les autres services offerts et les autres frais accessoires qui ne font pas partie des prix offerts ci-dessus demeurent à la charge exclusive de la personne gagnante et de ses invités.

10. Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra être retourné ou substitué à un autre prix, ni échangé en totalité ou en partie contre de l'argent. Le prix n'est pas transférable.
11. La personne gagnante s'engage à respecter les critères d'admissibilité au concours ainsi que ce règlement. Le fait de participer au concours atteste qu'elle a reçu et compris le présent règlement.
12. La personne responsable du tirage au Musée de la civilisation communiquera avec la personne gagnante par téléphone. Elle prendra tous les moyens raisonnables pour la joindre pendant les 30 jours suivant le tirage. Si cette personne ne peut être jointe dans le délai imparti, un deuxième tirage au sort sera effectué, devant deux témoins.
13. Le prix devra être accepté tel quel dans les 48 heures suivant l'annonce, sans changement. Il ne sera ni transférable, ni monnayable, ni échangeable. Si la personne gagnante refuse son prix dans le délai de 48 heures suivant l'annonce, un deuxième tirage au sort sera effectué devant deux témoins.

14. La personne gagnante doit consentir, si requis, à ce que son nom et sa photo soient utilisés sans rémunération dans toute publicité relative à ce tirage, par le Musée de la civilisation et les partenaires du tirage.
15. Les renseignements personnels recueillis sur les personnes participantes en lien avec ce concours sont utilisés uniquement pour l'administration de ce concours ou aux fins permises par la loi et sont assujetties à la politique sur la protection à la vie privée du Musée de la civilisation (<https://mcq.org/a-propos/politique-de-confidentialite/>).